

et parlementaire de ces droits est enfin obtenue, quels sont les juges de la valeur de cette reconnaissance? Il nous semble que ce sont les principaux intéressés, les catholiques de Manitoba.

Or, spectacle étrange, illogique, absurde, nous voyons tout un parti politique, le parti libéral français, repousser cette reconnaissance des droits de la minorité quand celle-ci s'est déclarée satisfaite.

Mgr Langevin est le chef de l'Église catholique de Manitoba. MM. Larivière et Bernier représentent la minorité manitobaine dans le Parlement fédéral, MM. Prendergast, Marion et Paré, la représentent dans la Législature provinciale et le "Manitoba", dans la presse.

Or, il y a parmi eux unanimité complète à accepter le bill réparateur comme une consécration de principe pour lequel tous les catholiques luttent depuis six ans. Il pouvait sans doute y avoir des perfectionnements dans les détails du bill, mais tous les intéressés acceptent le principe et demandent sa sanction par le Parlement.

En veut-on la preuve? La voici :

Les trois dépêches suivantes de Mgr Langevin sont assez explicites, il nous semble.

St-Boniface, 23 février, 1896.

"Loi applicable, efficace et satisfaisante. Je l'approuve. Tous les évêques et tous les véritables catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi....."

"Archevêque LANGEVIN."

Cette dépêche a été lue en chambre le 12 mars pendant que M. Monet parlait contre le bill.

Montréal, 13 avril, 1896.

"Au nom de la minorité catholique de Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill Réparateur dans son entier, tel qu'il est aujourd'hui amendé. Cette mesure sera satisfaisante à la dite minorité catholique, qui l'accepte comme un règlement substantiel, praticable et final de la question scolaire, suivant la Constitution.

"A. D. LANGEVIN.

"Archevêque de St-Boniface."

Lue en Chambre le lendemain.

St-Boniface, 17 mars, 1896.

Aucun évêque ne diffère d'avec moi; tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique.

"A. D. LANGEVIN,

"Archevêque de St-Boniface."

Lue en Chambre le 15 avril 1896.

Quels sont les traites qui ont voté contre le bill réparateur.

Laurier, Tarte, Choquette, Guay, Godbout, Monet, Langelier, Legris, Préfontaine, Geoffrion, Leduc, Brunet, Brodeur, Lavergne, Rinfret, Béchard, Carroll, Mignault, Harwood, Bourassa, McShane, Fauvel.

L'opinion de M.M. Larivière et Bernier est assez connue pour qu'on n'ait pas besoin de citer leurs paroles.

Quant à MM. Bernier, Marion et Paré, tous trois députés à la législature de Manitoba, voici ce qu'ils disaient le 28 février dernier :

"L'acte réparateur, dit M. Prendergast, a l'air informe, et il pouvait difficilement en être autrement attendu que dans sa rédaction il fallait se garder de donner à la minorité aucun avan-